



# Note d'unité

**MRF/ MF77-VMI | N° 2018-108**

Décision du 10 juin 2018

**Décision n° MRF/ MF77-VMI 2018-108 du 10 juin 2018**

**Portant délégation de signature du Responsable de Site de Saint Ouen du département Matériel Roulant Ferroviaire (MRF),  
au Directeur de l'unité Ateliers de Maintenance des Equipements (AME) du département Matériel Roulant Ferroviaire (MRF),**

## **Le Responsable de site de Saint-Ouen du département MRF,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note Générale n°2018-098) consentie le 3 mai 2018 à la Directrice du département MRF par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note de Département n° 2018-128) consentie le 18 mai 2018, au Responsable de site de Saint-Ouen par la Directrice du département MRF ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Décide de donner délégation à M. Laurent BARRAILLER, Directeur de l'unité AME, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de l'unité AME située sur le site de St Ouen :

1.1. La délivrance des habilitations électriques.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BARRAILLER, Directeur de l'unité AME, de donner délégation à :

- M. Sylvain LIONS délégué du Directeur de l'AME
- En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Sébastien ROGER Responsable Technique de l'unité AME

A l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

## **Article 3**

De donner délégation à M. Grégory POITEVINEAU, Responsable de l'équipe Logistique Ordonnancement, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe :

L'établissement des permis feux

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégory POITEVINEAU, de donner délégation à M. José GERMAIN, Technicien à l'équipe Logistique Ordonnancement, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe :

L'établissement des permis feux

## **Article 5**

La présente délégation annule et remplace la note d'unité MF77-VMI n° 2018-017 en date du 8 mars 2018.

## **Article 6**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait le 10 juin 2018

Le Responsable de Site de Saint-Ouen

Serge BONAFE